

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 octobre 2025** à **19h30**

N° délibération
D2025-07-01

Date de convocation
20 octobre 2025

Date d'affichage
20 octobre 2025

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i> 11	<i>Présents</i> 9	<i>Absents exc.</i> 2	<i>Absents</i>	<i>Votants</i> 11
---------------------------------	-----------------------------	---------------------------------	----------------	-----------------------------

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	

Etaient absents excusés

Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie

Objet : **CLECT : approbation des attributions de compensation**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération du conseil communautaire portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que les travaux d'investissement sont refacturés à raison d'un soixantième (durée d'amortissement des travaux de réseaux) ;

CONSIDERANT qu'en fonctionnant ainsi la CCHCPP finance les travaux des communes au-delà de ce qu'un organisme financier ferait ;

La méthode de calcul des attributions de compensation pour les coûts d'investissement des travaux réalisés est révisée et la refacturation des travaux d'investissement est réduite à raison d'un trentième.

Le montant des attributions de compensation pour la commune de Silly-sur-Nied s'élève donc à 14 078 € pour l'année 2025.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la CLECT et leurs demande d'adopter ce rapport.

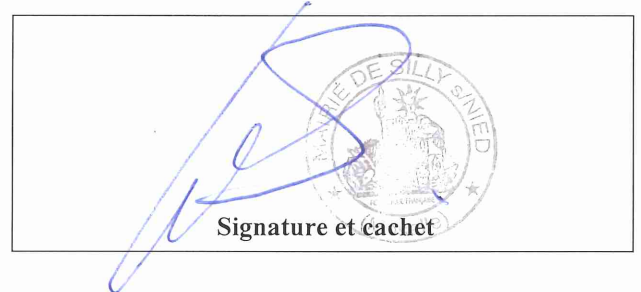
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées du 4 mars 2025

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 octobre 2025

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet